

<https://www.snetap-fsu.fr/Statut-des-personnels-de-direction-communique-intersyndical-suite-au-groupe-du-15-decembre>



Statut des personnels de direction, communiqué intersyndical suite au groupe du 15 décembre



- Metiers - Direct.eur.rice - Statuts (titulaire, contractuel) -
Date de mise en ligne : vendredi 22 décembre 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Cher.es collègues,

Vous avez été destinataires de la lettre hebdomadaire de la [DGER](#).

Dans le dernier numéro, vous avez pu lire un compte-rendu du groupe de travail du 15 décembre dernier à propos du projet porté par l'administration d'une modification de notre statut d'emploi. Bien évidemment, ce compte-rendu n'est pas neutre et ne met en avant que les « avantages » supposés de cette transformation.

Les seuls avantages ne sont pas liés au nouveau statut, mais au PPCR qui se met en place à l'[EN](#) et qui doit s'appliquer par parité imposée par la loi.

L'administration prend en otage les personnels de direction indiquant qu'elle n'appliquera le PPCR que sous réserve d'un détricotage du quasi statut existant.

La charte de gestion est indépendante du statut, mais une présentation transparente de son application comme c'est le cas chez les IAE et [IPEF](#) qui ont un statut de corps.

Par ce courriel, l'intersyndicale tient à vous indiquer que nos trois organisations qui ont participé à ce groupe de travail continuent à défendre la création d'un statut de corps. Un groupe de travail de nos trois organisations se réunira le 9 janvier prochain. Ce groupe sera l'occasion pour nous de pointer les faiblesses de la proposition de l'administration notamment sur la mobilité, les détachements (IAE, attachés), la capitalisation des rémunérations après sortie du statut d'emploi et la faible sécurisation des parcours professionnels, mais aussi de préparer nos échanges à venir avec la DGAFP pour continuer à porter notre légitime revendication d'un statut de corps, seule solution pour garantir une véritable reconnaissance de notre métier et de ses missions.

L'intersyndicale interpellera début janvier l'ensemble de la représentation nationale, députés et sénateurs.

Nous rappelons enfin, que les D3 et D4 sont déjà des personnels de direction sous statut d'emploi et que notre revendication porte sur l'intégration des directeurs.rices de centre dans un statut de corps ! Il est à ce sujet, assez inquiétant de constater que l'administration centrale organise encore la confusion !

En attendant et en prévision d'une année 2018 militante, nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

Paris le 22 décembre 2018